

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 9 septembre 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4057-2018 HQD – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2019-2020 / COMPLÉMENT DE RÉPLIQUE DU ROÉÉ AUX COMMENTAIRES D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES DDI – FAITS NOUVEAUX**  
n/d : 1001-019

---

Chère consœur,

La présente fait suite à notre réplique du 23 août dernier (C-ROÉÉ-0005) aux commentaires d'Hydro-Québec sur les demandes d'intervention (B-0041) dans le dossier en rubrique.

L'analyste externe du ROÉÉ a découvert le 2 septembre dernier que le jour même de notre réplique susdite, de faits nouveaux et additionnels sont devenus publics concernant la nature et l'avancement des travaux dans le port de Cap-aux-Meules. Nous considérons qu'il est de notre devoir d'informer la Régie sans délai, car ces faits nouveaux étaient indisponibles auparavant et sont susceptibles de modifier la décision prochaine de la Régie sur les demandes d'intervention et les sujets d'audience dans le présent dossier.

Les faits nouveaux appartiennent du texte et des liens radiophoniques qui peuvent être consultés au site internet de la radio CFIM à l'adresse suivante: [ht tp://cfim.ca/phase-finale-travaux-de-rehabilitation-port-de-cap-aux-meules/](http://cfim.ca/phase-finale-travaux-de-rehabilitation-port-de-cap-aux-meules/) (le texte seul est déposé avec la présente correspondance).

Ce reportage permet de confirmer que les travaux de décontamination susceptibles d'être portés au compte d'écarts pour événements imprévisibles en réseaux autonomes sont terminés. Les travaux qui restent à compléter au coût de 350 mille dollars sont plutôt des aménagements visant la fluidité de la circulation, à cacher de la vue la portion de l'oléoduc désormais à la surface et la plantation d'arbres.

Par ailleurs, même dans l'hypothèse où les coûts de ces travaux devaient être reflétés au compte, il est clair que ces coûts résiduels sont moins importants que les intérêts qui s'ajouteraient si la Régie décidait de ne pas procéder à la disposition du solde du compte dans présent dossier (voir B-0024, HQD-9, document 2, p. 12 – 13 et la demande d'intervention du ROEE, C-ROEE-0002, par. 44 - 46).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg  
p.j.

cc: (courriel seulement)  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
Bertrand Schepper, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE